



L'agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé en Corse. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers.

L'ARS protège et agit pour la santé des 320 000 habitants de Corse. Elle assure pour cela deux missions principales :

- **le pilotage de la politique de santé publique** (veille et sécurité sanitaire, santé environnementale, prévention et promotion de la santé) ;
- **l'organisation, la régulation et l'efficacité des soins et des prises en charges dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social.**

Parmi ses principales activités, l'agence veille notamment à la qualité des eaux de consommation et de baignade, à la qualité des prises en charge et à la bien-être dans les établissements de santé et médico-sociaux. Elle protège la population des risques sanitaires (canicule, épidémie...) ou environnementaux (pollution industrielle...), 24h sur 24 et 7j/7.

Elle définit, oriente et finance les principales actions de prévention et de promotion de la santé, en matière de nutrition, de cancers, d'addictions... L'ARS agit au bénéfice des personnes âgées ou handicapées, en mettant en œuvre les plans nationaux Alzheimer, autisme... en autorisant la création de structures d'accueil, de services, et en les finançant.

L'Agence met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour que la population ait accès dans les meilleures conditions à une prise en charge médicale en ville, à l'hôpital, et à une structure d'urgence. Elle organise et finance la permanence des soins, autorise l'implantation d'équipements lourds (scanners, IRM...), détermine les activités pratiquées dans les hôpitaux, etc.

Elle soutient aussi ces établissements, financièrement et en matière d'ingénierie. Par ailleurs, l'Agence pilote et finance le développement des maisons de santé pluri professionnelles, de la télémédecine, et met en œuvre les dispositifs favorisant l'installation de professionnels de santé dans la région.

Agence régionale de santé de Corse

Quartier St Joseph
Cs 13 003
20700 Ajaccio cedex 9
Standard : 04 95 51 98 98

En savoir plus : www.corse.ars.sante.fr



Suivez nous sur Twitter : ARS.CORSE@ARSCORSE1

